

Cabinet de Cécile Jodogne

COMMUNIQUE DE PRESSE

Commerce, sport, culture, petite enfance.

Schaerbeek adopte un plan de soutien ambitieux pour les secteurs fragilisés.

La crise que nous vivons nous impacte tous très fortement dans notre quotidien. Certains en souffrent plus que d'autres. Des secteurs entiers, essentiels pour le bien-être des citoyens, sont en grande difficulté. Le Collège des Bourgmestres et Echevins de Schaerbeek, réunit ce mardi 10 avril, a décidé d'accorder une série d'aides ciblées à des secteurs spécifiques : les commerces, le sport, la culture, l'accueil de la petite enfance.

La commune de Schaerbeek s'est donnée une **ligne de conduite** claire mais souple afin de répondre aux demandes le mieux possible, en fonction de ses propres moyens.

Le Collège a décidé d'enveloppes globales. Les mécanismes précis et les mesures de mises en œuvre de ces enveloppes feront l'objet de décisions spécifiques.

Cette ligne de conduite peut être résumée ainsi :

1. Soutenir les commerces qui ont dû fermer/ne plus travailler
2. Soutenir la relance lorsque celle-ci pourra se faire plutôt qu'offrir une aide ponctuelle.
3. Aider réellement les hommes et les femmes de ces secteurs pour répondre aux réels besoins et éviter les effets d'aubaine.
4. Compléter parfois les aides déjà prévues à d'autres niveaux.
5. Refuser les effets « gadget » de communication et s'inscrire dans les moyens financiers de notre Commune.

Ces aides sont composées à la fois d'aides financières nettes et de montants qui ne seront pas réclamés.

Aides financières nettes.

a. Les commerces. Un montant de 370.000 euros sera dédié à des actions de relance des commerces qui ont été obligés de fermer durant le confinement (chèques clients par exemple). Il s'agit surtout de soutenir l'économie locale en encourageant financièrement les citoyens schaerbeekois à dépenser dans des commerces schaerbeekois créant ainsi un « cycle vertueux ».

b. Culture. Une enveloppe de 130.000 euros est mise sur la table pour soutenir les artistes schaerbeekois sans chômage artiste ainsi que les petits espaces de création ou de répétition non-subsidés par les communautés française et néerlandophone. Il s'agit de soutenir la création par de la programmation, une participation à l'achat de spectacles et des locations d'espaces de répétition.

c. Sport. Le Collège a débloqué un budget spécial de crise. Le sport est en effet essentiel à la santé et à la cohésion sociale. Une enveloppe de 50.000 euros est prévue pour venir en aide aux clubs sportifs. Privés de recettes pendant toute la durée de la crise, certains clubs sont menacés.

d. Petites enfance. Une enveloppe de 50.000 euros est prévue pour soutenir les lieux d'accueil de la petite enfance, les crèches privées et associatives et cela, en complément des aides communautaires. Ce secteur mis en grande difficulté doit pouvoir assurer demain une reprise du travail aux bénéficiaires des enfants et des familles.

e. Secteur associatif. La commune collabore avec beaucoup d'associations schaerbeekaises. Celles-ci reçoivent des subsides en contrepartie d'un service rendu à la collectivité (prévention, cohésion sociale,...). Ici pas de "nouvelle" enveloppe budgétaire mais un maintien des subsides (même si les activités se sont arrêtées) car souvent les charges de ces associations continuent de peser sur leur finance.

Montants non « réclamés ».

Prolongation des délais de paiement de deux mois (prolongeable)

Souplesse des services pour les plans de paiement et demande de délais

Exonération pour la durée du confinement de :

- La taxe sur les agences et paris sportifs
- La taxe sur les débits de boissons autorisés à être ouvert en dehors des heures
- La taxe sur les cercles privés
- La taxe phones shop et télécom si ils sont fermés
- Taxe sur les carrées
- Taxe sur les salons de prostitution
- Taxe sur les surfaces commerciales qui ont fermé (notre règlement taxe les surfaces commerciales de plus de 400 m2. Cela vise beaucoup de commerces
- Taxe sur les terrasses et étals (taxes annuelles). Exonération pour la période du confinement
- **Pour les marchés** : exonération pour la période du confinement.

On maintient forcément les taxes sur les commerces alimentaires et autres commerces qui sont ouverts.

Selon les premiers calculs, on aboutit ainsi à une exonération et pertes de recettes de l'ordre de 420.000 euros pour la période 18/3 à 19/4 et de 74 .000 euros par semaine supplémentaire.

Il faut encore ajouter à cela les montants qui ne seront pas réclamés par **Schaerbeek en tant que propriétaire**. C'est ainsi que la commune exonérera, pour la durée du confinement, les loyers liés aux clubs sportifs, buvettes, par exemple. Pour les rares commerces qui bénéficient de locaux communaux mais qui ont dû arrêter leurs activités, il a été décidé de suspendre de manière conservatoire leurs loyers.

Contact presse

Cabinet de Cécile Jodogne

02/244.71.55

Marc Weber : 0475/59.70.42

Cabinet de Vincent Vanhalewyn

02/244.71.03

Sébastien Voyneau : 0493/85.57.53